

**CLEDER-CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2009 – N°7**

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

**ORDRE DU JOUR**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

- 1-1 Désignation des jurés d'assises pour 2010
- 1-2 Indemnités pour travaux supplémentaires liés aux élections
- 1-3 Modification du tableau des effectifs
- 1-4 Autorisation d'ester en justice

**2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE**

- 2-1 Marché transports scolaires
- 2-2 Transport scolaires : Avenant convention de mandat

**3- URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 3-1 Convention plantes invasives
- 3-2 Convention location relais orange
- 3-3 Cession de terrain communal : conclusion du commissaire enquêteur

**4- TOURISME-MER**

- 4-1 Demande de dénomination « communes touristiques »

**5- TRAVAUX**

- 5-1 Projet de salle socio culturelle : choix d'un maître d'oeuvre
- 5-2 Travaux terrain de foot – demande de subvention

**6- FINANCES**

- 6-1 Tarifs municipaux liés à l'activité des campings et village vacances
- 6-2 Décision modificative

**7- QUESTIONS DIVERSES**

---

En début de séance nous était présenté le compte rendu de la séance du 22 avril 2009. **Nous avons voté pour**, considérant que le document présenté reprenait nos interventions. Nous tenons toutefois à signaler aux clédérois qu'il existe des différences entre ce qu'ils peuvent lire dans le « Clédérois » par rapport à ce qui nous est soumis au vote. Le seul document officiel valable est le procès verbal du compte rendu municipal approuvé en séance.

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

**1-1 Désignation des jurés d'assises pour 2010**

Comme tous les ans, il est demandé au conseil municipal de proposer 6 noms pour la liste des jurés. Le tirage au sort a désigné les personnes comme indiqué dans le « Clédérois » N°363

**1-2 Indemnités pour travaux supplémentaires liés aux élections**

**Nous avons voté pour**

**1-3 Modification du tableau des effectifs**

Cette modification est due au départ de Jean-Luc Velly chef de police municipale. Un nouvel agent a été recruté et il convient de modifier le tableau des effectifs. Pour ce faire, il est proposé au conseil que le nouvel agent prenne le grade de gardien de police municipale. Il faut savoir que les emplois d'agents de police municipale se déclinent de la façon suivante :

- gardien de police municipale
- brigadier de police municipale
- brigadier chef principal
- chef de police municipale

Chacun remarquera donc que Jean-Luc Velly possède le grade le plus élevé de la fonction. L'agent recruté, quant à lui, démarre au plus bas de l'échelle. Alors il ne reste plus qu'à espérer que dans une petite vingtaine d'années le nouvel agent aura acquis la même expérience et la même notoriété que son prédécesseur.

Considérant le fait que nous n'avons été ni consulté ni informé quant au recrutement et aux missions dévolues au nouvel agent , **nous nous sommes abstenus**. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons ni son nom, ni son âge, ni son lieu de provenance ni la date de son entrée en fonction.

#### **1-4 Autorisation d'ester en justice**

Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de la commune de se défendre contre les 6 élus de l'opposition. Il s'agit d'une requête déposée par l'opposition contre la délibération du 4-02-2009 portant sur le transfert d'adhésion à la mission locale. **Nous n'avons bien entendu pas pris part au vote**, considérant que toutes les parties ont le droit de se défendre. Nous sommes quant à nous sereins face aux décisions de justice à venir.

Dans les conclusions des documents transmis au tribunal administratif de Rennes il est écrit ce qui suit : les requérants demandent

- d'annuler la délibération de la commune de Cléder du 4-02-2009 ayant pour objet « l'adhésion à la mission locale »
- de condamner la commune de Cléder au versement de la somme de 250€ au profit de chacun des requérants par application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Cette somme qui serait due aux conseillers de l'opposition sera tout naturellement reversée aux associations caritatives.

L'ensemble de toutes les pièces transmises au tribunal, dans un souci de transparence, sera visible sur le blog de « Cléder en avant ».

#### **2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE**

##### **2-1 Marché transports scolaires**

**Nous avons voté pour**

##### **2-2 Transports scolaires : Avenant convention de mandat**

**Nous avons voté pour**

#### **3- URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **3-1 Convention plantes invasives**

L'objectif est fort simple , il s'agit de détruire les plantes invasives sur la commune de Cléder. **Nous avons voté pour**. Il faut remarquer une fois de plus que Cléder au sein de la CCBK est la dernière des communes concernées à avoir pris sa décision.

##### **3-2 Convention location relais orange**

Elle concerne l'antenne relais implantée au stade vélodrome. Renouvellement du bail pour une durée de 12 ans ; loyer annuel 1 110€. **Nous avons voté pour**.

##### **3-3 Cession de terrain communal : conclusion du commissaire enquêteur**

Le premier adjoint nous faisait part des conclusions du rapport du commissaire enquêteur sur une cession de terrain communal à Feunten ar c'heffellec (parcelle BX212, superficie 154m<sup>2</sup>) à monsieur Hubert Salaun. Elles laissent apparaître un avis favorable à la cession. Aucun autre acheteur ne s'étant déclaré **nous avons voté pour**.

#### **4- TOURISME-MER**

##### **4-1 Demande de dénomination « communes touristiques »**

Il s'agissait simplement de prendre une délibération pour que notre commune puisse se prévaloir du titre de commune touristique. **Nous avons voté pour**.

#### **5- TRAVAUX**

##### **5-1 Projet de salle socio culturelle : choix d'un maître d'oeuvre**

Madame l'adjointe à l'urbanisme nous a présenté de façon très succincte et rapide le nouveau projet de la commune de Cléder soit la création sur le terrain situé derrière la maison des associations d'une salle socio culturelle pour un coût prévisionnel de 1 000 000€ (un million d'euros). Du point de vue de la majorité, il y a aujourd'hui un besoin criant d'une salle multi-fonctions à Cléder dont les activités principales seront : accueil des personnes âgées, restauration (banquets, mariages ...) salle de spectacles. Après ce très bref exposé, André Méar prenait la parole :

- « Comment comprendre ce projet d'une salle socioculturelle d'1 000 000€ aujourd'hui, Monsieur le Maire, alors qu'il n'y a pas si longtemps, tout votre discours se basait sur l'état calamiteux et désastreux des finances communales, et ceci avec la complicité des services de l'Etat (sous-préfecture et trésorier municipal) laissant entendre qu'aucun investissement n'était possible ».
- « D'autre part, si l'on considère que les finances sont dans un tel état, le seul moyen pour rembourser un tel

investissement sera bien entendu une future augmentation d'impôts ou alors braderez vous, Monsieur le Maire, une partie du patrimoine clédérois (les campings et le village vacances)».

- « Par ailleurs, le montant d'1 000 000€ n'inclut pas le coût du fonctionnement d'une telle structure. Alors, quel coût et quel fonctionnement ? »

Pour être tout à fait précis, quand nous faisons de l'opposition, nous n'omettons jamais de dire ce que nous aurions fait si nous avions été en responsabilité. La destination de ce terrain était et reste de notre point de vue l'implantation d'un CLSH (centre de loisirs sans hébergement) et d'un bloc de 10 logements sociaux. Ceci correspond parfaitement à un développement harmonieux et citoyen de notre centre-bourg. Il faut aujourd'hui remarquer que ce CLSH nous fait grandement défaut.

Madame l'adjointe aux associations prenait la parole pour nous expliquer que dans « salle socio culturelle » il y a les mots « social » et « culture » et que de plus le projet concernant un nouveau CLSH est loin d'être abandonné et qu'il serait souhaitable de réfléchir à pouvoir l'inclure dans une telle structure.

Surprise ! Dans le N°363 du « Clédérois », trois jours après le conseil municipal, une note de la CCBK faisait part à l'ensemble de la population clédéroise du fait que la compétence Enfance Jeunesse était désormais transférée à la communauté de communes.

*Alors, s'il vous plait, un peu de cohérence et de suivi dans vos propos.*

Madame Cormier intervenait alors : « avez vous pris conscience, madame l'adjointe, qu'on ne peut pas tout mélanger et que les normes au niveau de construction et d'équipement diffèrent selon le public intéressé ». Madame l'adjointe répliquait qu'ils n'en étaient pas arrivés à ce stade de la réflexion !

### **Nous avons voté contre**

#### **5-2 Travaux terrain de foot – demande de subvention**

Monsieur l'adjoint à l'artisanat au commerce et à l'agriculture nous exposait les problèmes liés au terrain de foot annexe. Il semble qu'en effet les nombreux travaux effectués à 2 reprises ne donnent pas satisfaction. Il faut donc reprendre le drainage du terrain afin de faciliter l'écoulement des excès d'eau. Le montant de l'estimation des travaux est de 14 000€ HT. Une demande de subvention sera effectuée à la ligue de football.

### **Nous avons voté pour.**

## **6- FINANCES**

### **6-1 Tarifs municipaux liés à l'activité des campings et village vacances**

Madame l'adjointe au tourisme nous a soumis à vote les derniers tarifs concernant le camping et le village-vacances. Il est à noter que les tarifs municipaux ont été votés en 3 fois. André Méar lui faisait alors remarquer qu'à 3 semaines de la pleine saison estivale il serait temps que les tarifs soient votés.

**Nous nous sommes abstenus car n'étant pas présent lors du précédent vote** pour cause de départ du conseil suite à la transmission de documents erronés.

### **6-2 Décision modificative**

Monsieur l'adjoint aux finances nous présentait un projet de décision modificative. Plusieurs opérations ne sont en fait que des opérations d'ordre, le point principal étant la reprise du déficit de la défunte SEM. Le montant s'élève à 86 000€ environ ( pour pouvoir absorber ce déficit, un nouvel emprunt sera réalisé, faisant suite à l'emprunt de 200 000€ déjà voté lors du budget ).

**Nous avons voté contre,** pour être logique envers nous-mêmes. Nous étions contre la dissolution de la SEM.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

- Une motion concernant la filière laitière nous était soumise à vote. **Nous avons voté pour.**
- En toute fin de séance, André Méar intervenait pour remercier madame Sylvie Séité directrice générale des services de la commune de Cléder durant 7 ans « Merci à toi, bonne chance dans ton nouvel avenir professionnel ».

## Fuite de cerveaux à la mairie.

Ainsi, en moins de trois mois, la mairie de Cléder aura connu un mouvement sans précédent de personnel : pour cet été, quatre de ses agents administratifs auront quitté la commune : la directrice générale des services, le policier municipal, les chargées de la comptabilité et de l'urbanisme.

Jamais la commune n'avait connu un tel phénomène : lors du précédent changement de municipalité, aucun départ de personnel n'avait été observé pendant toute la durée du mandat.

On ne peut donc que s'interroger sur cette véritable fuite qui n'est, sans doute, que l'une des manifestations du malaise existant au sein de ces personnels municipaux.

Dès lors, il n'y a pas lieu à s'étonner de la volonté de beaucoup d'aller voir ailleurs. Les élus qui n'ont comme discours que les « augmentations au mérite » pratiqueraient plutôt dans la réalité des faits des « augmentations à la tête du client ».

On se retrouve ainsi dans une situation où la commune sera privée de l'ensemble de ces personnels titulaires pendant la saison estivale faute de réactivité pour les remplacer, alors même que les campings et village – vacances doivent être gérés directement par la commune avec les problèmes y compris de gestion et de sécurité que cela pose.

Cette absence de considération pour celles et ceux qui font vivre la commune au quotidien se traduit aussi par le fait qu'après plus d'un an de fonction, l'actuel maire, qui faisait pourtant de sa disponibilité, un argument de campagne, n'a toujours pas trouvé le temps de se rendre aux services techniques municipaux : belle preuve d'intérêt pour le travail effectué !

Mais lorsque tant d'agents municipaux s'en vont en même temps, c'est toute l'administration municipale qui se trouve déstabilisée, car plus personne n'a la mémoire ni l'histoire des dossiers et tout est bien évidemment à reconstruire.

La tâche qui incombera au directeur ou à la directrice des services, dont on ne sait quand il ou elle prendra ses fonctions semble bien lourde à porter.

Quant au personnel parti ou en partance, leur valeur n'a d'ailleurs pas échappé aux autres collectivités (mairie et communauté urbaine de Brest, mairie de St Pol de Léon, Syndicat Départemental Incendie et Secours de Brest) vu la facilité avec laquelle ces agents ont trouvé ces nouvelles affectations lorsqu'ils ont décidé de quitter Cléder, ne souhaitant pas être tirés vers le bas par des élus dont la suffisance ne parvient pas à cacher leur incompétence.

*La parution du « petit jaune » s'interrompt pendant la période estivale. Nous remercions nos fidèles lecteurs espérant qu'ils trouvent dans ces pages de quoi satisfaire leur curiosité et leur besoin d'informations. Nous reprendrons nos activités normales dès la rentrée.*

*Décidément, la lutte est dure mais ne sera jamais triste.*

*L'ensemble du comité de rédaction vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.*

*André Méar  
Gisèle Stricot  
Jean-Paul Le Saint  
Anne Cormier  
Raymond Créac'h  
Nathalie Le Gall*